

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie Dentaire Optique Autres

508085150 Cadre réservé à l'adhérent (e) Matricule : 11719 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre : Nom & Prénom : MOUHTADI JAAFAR

Date de naissance : Adresse : même adresse

Tél. : 066197 5816 Total des frais engagés : 679,40 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : 

Date de consultation : 12/10/2023

Nom et prénom du malade : chaoui kenza Age : 32 ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Shivi de grossesse

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 23 OCT. 2023

Signature de l'adhérent(e) : 

MUPRAS

Déclaration de Maladie

N° W21-822674

A 79976

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
12/10/23		CS	300.DH	INP : 061286803

~~EXECUTION DES ORDONNANCES~~

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE PORT EGALIFORNIE Route 109, Dar Haj Daoui Bachkou, Route de la Mecque - Casablanca - Tél: 05 22 81 29 21	12/10/2023	379.40

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

EBENT

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Meriem SERRAJ ANDALOUSSI

- Spécialiste en gynécologie obstétrique
 - Lauréate de la faculté de médecine et de pharmacie de Casablanca
 - Ancien médecin interne
 - Diplôme en infertilité et assistance médicale à la procréation de l'université PARIS CITE
 - Diplôme en colposcopie et pathologie cervico-vaginale de la Faculté de Médecine de Fes
- Suivi de grossesse - Échographie 3D / 4D - Accouchement
Maladies du sein - Cancer mammaire et gynécologique
Endoscopie - Infertilité du couple



د. مريم سراج الأندلسي

- اختصاصية في أمراض النساء والتوليد
- خريجة كلية الطب والصيدلة بالدار البيضاء
- طبيبة داخلية سابقا
- دبلوم العقم و المساعدة الطبية على الإنجاب من جامعة باريس
- دبلوم في التغذية المهنية وأمراض عنق الرحم والمهبل
- بكالوريوس الطب والصيدلة نفس
- تنب الحمل - الشخص بالصدى 3D - التوليد
- أمراض الثدي - سرطان الثدي و الجهاز التناسلي
- التنفس - العقم عند الزوجين

12 OCT. 2023

Mme CHAOUI KENZA

134, u

↳ Folio

119 - Rep 1J post opérat

↳ Rénovare

2x61,00 SCP 1J au milieu du repas

↳ Geste

Module x 2J post

37.9.40

rose ; antiagglomérant : talc ;
t : silice colloïdale anhydre, sels
pteroylmonoglutamique (acide

Folio® 120cp P.P.C. 137,00

10.11

(S.1)

Lot:	LF30642A
Per:	04/2025
PPV:	61 DH 70

Lot:	LF30642A
Per:	04/2025
PPV:	61 DH 70

Dr. M. SERRAJ ANDALOUSSI
Gynécologue et Obstétricienne
N° 11, Sidi Maarouf - Casablanca
Tél : 0520 350 244

PHARMACIE PORTE CALIFORNIE
Route 108 Dar Haj Daoui
Bachkou, Route de la Mecque
- Casablanca -
Tél: 05 22 81 29 31